



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement d'emprunt 243

Travaux subventionnés (TECQ) de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réparation du pavage et de bordures sur les rues Bernard, Bistodeau, Dollard et Panet

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, le 5 février 2020, le **règlement numéro 243** décrétant un emprunt de 2 010 530 \$ relatif à des travaux subventionnés (TECQ) de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réparation du pavage et de bordures sur les rues Bernard, Bistodeau, Dollard et Panet.

Ce règlement a reçu l'approbation relative à un emprunt de 2 010 530 \$ par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 14 avril 2020.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 avril 2020.

Annick Lafontaine
Assistante-greffière